



## L'état des lieux de sortie

Par **roypallas**, le **26/10/2009** à **12:31**

Bonjour,

Je suis en collocation depuis 2 ans dans un 100m<sup>2</sup> dans un immeuble rénové de 5 appartements au total. Nous avons reçu des factures d'eau chaque année de plus de 600 euros, alors que notre consommation n'est pas aussi excessive. Nous avons vérifié le compteur d'eau plusieurs fois avec tous les robinets fermés et il ne bouge pas. La semaine dernière nous avons constaté une fuite qui coule à côté de la baignoire et avons contacté la propriétaire qui va faire venir un plombier.

Je ne suis pas en train de demander des conseils en plomberie mais ça m'a rappelé qu'un électricien était venu il y a un an et qui nous a dit qu'on avait des douilles de chantier pour les ampoules. Très dangereux et qu'il fallait changer quelques jours après le chantier de l'appartement (qui date de plusieurs années) ou avoir un gros risque d'incendie car elles sont inadaptées sur le long terme.

Avec mes colocataires nous nous sommes dit (étant donné que la propriétaire nous a demandé si c'était nous qui avons changé les douilles...) que cet appartement devait cacher d'autres problèmes dans ses murs et que si on ne faisait rien, on continuerait à avoir des factures d'eau énormes et des fuites de chaleurs (il n'y a pas de double vitrage). Et donc on aimerait trouver un professionnel qui puisse examiner le logement pour nous faire un papier de tout ce qui n'est pas aux normes afin de pouvoir nous défendre (nous pauvres étudiants face à la propriétaire notaire) si durant l'état des lieux de sortie elle se mettait à nous reprocher des dégradations qui ne sont pas de notre faute. Ou puis-je me renseigner pour obtenir de l'aide pour ce service? Est-ce qu'il y a une moyenne de commission pour ce genre

de service? Est-ce que ça serait un argument solide lors de notre état des lieux?

Merci de m'avoir lu